



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 546-01-2024**

**Règlement modifiant le règlement 546-2014, règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 546-01-2024, règlement modifiant le règlement 546-2014, règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Ledit règlement 546-01-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER deux-mille-vingt-quatre.**

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau